



**Arrêté fixant la liste des candidats admis au Certificat d'Aptitude aux Fonctions de
Formateur Académique
CAFFA - Session 2025**

**Le Recteur de la région académique de La Réunion,
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;
Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;
Vu le procès-verbal de délibération des admissions en date du 29 avril 2025 ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admis :

- M. CONJODESOLEYEN Haridasse
- M. DEGOUTHO Jean-Pierre
- M. DEVANE Christopher
- Mme HOARAU DONNAT Caroline
- M. GIOVANNONI Jérôme
- M. LIBEAU Alexandre
- Mme MIRAVOUTIN Marie-Betty
- Mme ORTUNO Morgane
- Mme VIVES Marlène

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 mai 2025

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la Division des Examens et Concours
Signé
Abla ZENATI